



CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

PARC EOLIEN LES ECHASSES
Commune de Le Mesnil-sur-Bulles (60)

Mars 2023

Complété Mars 2025

Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
1. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET	2
1.1 LA SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DES ECHASSES (S.E.P.E DES ECHASSES), DEMANDEUR DES AUTORISATIONS ET FUTUR EXPLOITANT	2
1.2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA S.E.P.E DES ECHASSES	3
2. DEMONSTRATION DES CAPACITES FINANCIERES	3
2.1 ALTERRIC FRANCE SAS, DEVELOPEUR ET MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET	3
2.2 ALTERRIC INTERNATIONALE BETEILIGUNGS (AIB), FILIALE 100% ALTERRIC GMBH	4
2.3 ALTERRIC GMBH	4
3. DEMONSTRATION DES CAPACITES TECHNIQUES	7
3.1 PRESENTATION DES EQUIPES	7
3.2 DEVELOPPEMENT ET AUTORISATION DU PARC EOLIEN	8
3.3 FINANCEMENT DU PARC EOLIEN	8
3.4 PREPARATION DU CHANTIER ET PHASE DE CONSTRUCTION	9
3.5 EXPLOITATION DU PARC EOLIEN	10
4. MONTAGE FINANCIER DU PARC EOLIEN	11
4.1 TYPE DE FINANCEMENT	11
4.2 REMUNERATION DE L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LE PARC EOLIEN LES ECHASSES	12
4.3 MONTAGE FINANCIER DU PARC EOLIEN LES ECHASSES	13
ANNEXE 1	15
ANNEXE 2	25

1. Présentation du porteur de projet

Le parc éolien Les Echasses fédère la participation de plusieurs sociétés du groupe Alterric assurant les différentes étapes de la vie du projet : développement, financement, construction, exploitation et démantèlement. Le schéma suivant permet d'illustrer les relations entre les différentes entités.

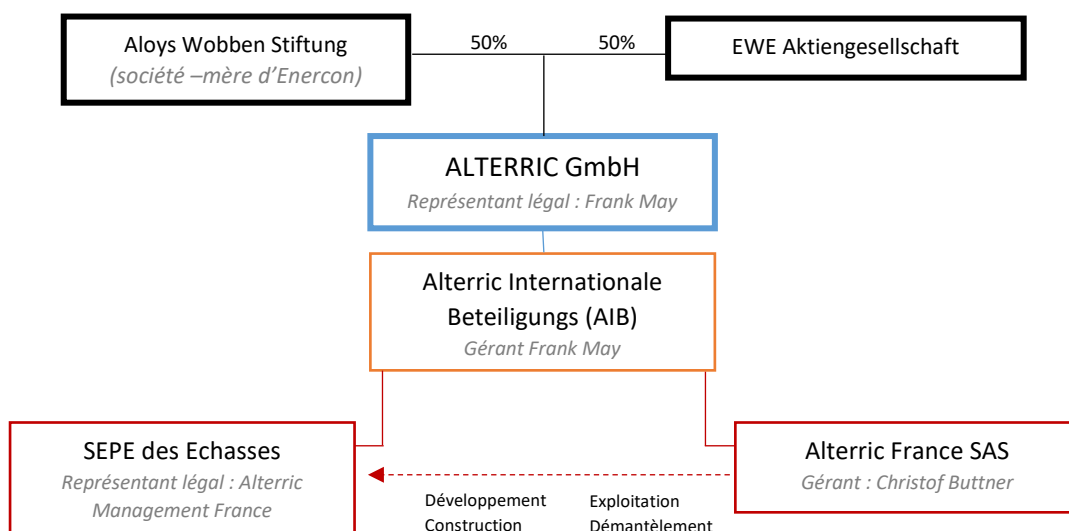


Figure 1 : Organisation d'Alterric autour du parc éolien Les Echasses

1.1 La Société d'Exploitation du Parc Eolien des Echasses (S.E.P.E des Echasses), demandeur des autorisations et futur exploitant

La S.E.P.E des Echasses est une Société par Actions Simplifiée, constituée spécifiquement pour ce projet. Elle est détenue à 100% par Alterric Internationale Beteiligungs (AIB), son unique actionnaire. La société AIB est elle-même détenue à 100% par la société-mère ALTERRIC GMBH.

La S.E.P.E des Echasses est la bénéficiaire des autorisations administratives, sera le maître d'ouvrage de la construction et futur exploitant du parc éolien Les Echasses. Cette société n'a pas d'activité en dehors du projet. Dès lors, ce sont les différentes entités ou prestataires d'Alterric, présentées ci-après, qui vont assurer pour son compte, l'ensemble des opérations de développement, de financement, d'assurances, de construction et de maintenance.

SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DES ECHASSES	
Statut juridique	Société par Actions Simplifiée
Capital	5 000 €
Code APE	3511Z (production d'électricité)
N° SIRET	91472165900029
Adresse du siège social	134 rue de Beauvais 60280 Margny-les-Compiègne
Téléphone	+33 (0)3 60 79 81 25
Nom et qualité du signataire de la demande	Président : Alterric Management France

L'extrait K-bis de la société est disponible en ANNEXE 1

1.2 Capacités techniques et financières de la S.E.P.E des Echasses

La S.E.P.E des Echasses ne possède pas de capacités techniques et financières propres, étant une société de projet dédiée, spécialement créée pour ce projet. Elle bénéficie des capacités techniques et financières du groupe ALTERRIC afin de mener à bien la maîtrise d'ouvrage du parc éolien Les Echasses.

Comme illustré dans le schéma ci-dessus :

- les équipes d'ALTERRIC France SAS apporteront leurs capacités techniques afin d'assurer le développement, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien Les Echasses ;
- le groupe ALTERRIC apportera ses capacités financières à la S.E.P.E des Echasses.

2. Démonstration des Capacités financières

2.1 Alterric France SAS, développeur et maître d'ouvrage du projet

Alterric France SAS est une Société à Actions Simplifiée au capital de 25 000 euros et au chiffre d'affaire de 1 576 900 euros en 2020, dont l'actionnaire unique est Alterric GmbH. Le K-Bis de la société Alterric France SAS est disponible en ANNEXE 1.

ALTERRIC FRANCE SAS	
Statut juridique	Société par Actions Simplifiée
Capital	25 000 €
Code APE	71.12B
N° SIRET	538 918 509 00059
Effectif	22
Adresse du siège social	134 rue de Beauvais 60280 Margny-les-Compiègne
Téléphone	+33 (0)7 72 39 83 08
Nom et coordonnées de la personne à contacter	Théo BOURGOIS-COLIN theo.bourgois-colin@alterric.com

2.2 Alterric Internationale Beteiligungs (AIB), filiale 100% Alterric GmbH

AIB est une société allemande à responsabilité limitée au capital social de 30 000 euros, dont l'actionnaire unique est **Alterric GmbH**. Cette filiale a été créée pour le développement, l'investissement, la réalisation et l'exploitation des nouveaux moyens de production d'électricité renouvelable à l'international (notamment en France). Le capital propre de la société était de 94 millions d'euros en 2020.

ALTERRIC INTERNATIONALE BETEILIGUNGS (AIB)	
Statut juridique	Société à responsabilité limitée (forme juridique allemande)
Capital	30 000 €
Effectif	Aucun salarié
Adresse du siège social	Holzweg 87, 26605 Aurich
Téléphone	-

2.3 Alterric GmbH

Il y a 30 ans, les pionniers de l'énergie éolienne ENERCON et EWE ont uni leurs forces pour mettre en œuvre des projets phares tels que le parc éolien de Pilsum en 1989 (l'un des plus grands projets de transition énergétique au monde de l'époque). Au cours des décennies suivantes, la Fondation Aloys Wobben (société mère d'ENERCON) et EWE ont pu créer des entreprises prospères pour la planification et l'exploitation de projets d'énergie éolienne terrestre.

2.3.1 Le groupement de sociétés EWE

Le groupement EWE est composé des entités EWE-Verband et EWE AG.

EWE-Verband :

L'Ems-Weser-Elbe Versorgungs- und Entsorgungsverband (EWE-Verband) est une alliance formée de 21 municipalités de la région Ems/Weser/Elbe. Son rôle principal est de garantir l'approvisionnement en énergie dans la région de l'alliance. EWE-Verband est l'actionnaire majoritaire indirect d'EWE AG par l'intermédiaire de ses sociétés d'investissement. L'alliance a été créée en 2006. En tant qu'alliance, EWE-Verband est une entreprise publique au sens des articles 7 et suivants de la loi de Basse-Saxe sur la coopération municipale (NKomZG).

EWE AG :

EWE est un prestataire de services innovant actif dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des technologies de l'information. Avec plus de 8 500 employés et un chiffre d'affaires d'environ 5,7 milliards d'euros en 2018, EWE est l'une des plus grandes entreprises de services publics en Allemagne. L'entreprise, basée à Oldenburg, en Basse-Saxe, est principalement détenue par le gouvernement local. Elle fournit de l'électricité à environ 1,4 million de clients dans le nord-ouest de l'Allemagne, le Brandebourg, l'île de Rügen et certaines parties de la Pologne, et fournit du gaz naturel à près de 0,8 million de clients. Elle propose également des services de télécommunications à environ 0,7 million de clients. Pour ce faire, les différentes sociétés du groupe EWE exploitent plus de 190 000 kilomètres de réseau électrique, de réseau de gaz naturel et de réseaux de télécommunications.

2.3.2 ENERCON (détenu par la fondation Aloys Wobben non coté en bourse)

ENERCON a été fondé en 1984 et compte aujourd'hui plus de 20 000 personnes dans le monde. Depuis plus de 30 ans, son cœur de métier est la construction d'éolienne de grand gabarit. ENERCON compte parmi les leaders du secteur éolien en matière d'avance technologique. Forte d'une vaste expérience dans la fabrication d'éoliennes en série, ENERCON peut se prévaloir d'avoir construit et commercialisé jusqu'à ce jour plus de 31 400 éoliennes dans le monde entier, constituant au total une puissance supérieure à 57 GW.

Sur le marché de l'éolien terrestre, ENERCON couvre la fabrication d'éoliennes, la R&D, la commercialisation, les chantiers de construction, les services à l'exploitation et la maintenance, et le développement de nouveau projet éolien. C'est la branche d'ENERCON assurant le développement de nouveau projet éolien, leur construction et leur exploitation, qui a été fusionné avec EWE.

2.3.3 La société Alterric GmbH

En mars 2021, les deux sociétés historiques du renouvelable ont regroupé leurs divisions dans une société commune afin d'unir leurs forces dans le but de faire face à la montée des enjeux climatiques : **Alterric GmbH**, dont le siège est à Aurich dans le nord de l'Allemagne et dont le capital actuel est de 200 millions d'euros et un bilan des actifs de 439 Millions d'euros.

La société ALTERRIC

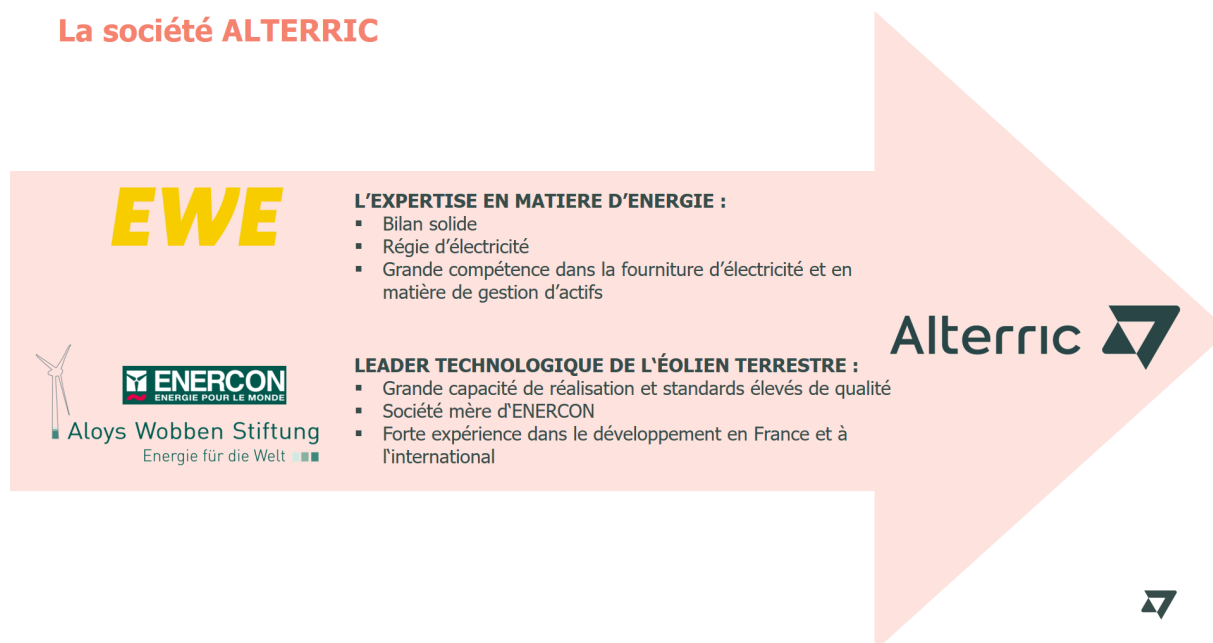


Figure 2 : L'histoire d'ALTERRIC

Avec un **portefeuille actuel de 2 300 mégawatts**, Alterric GmbH est l'un des plus grands producteurs d'énergie verte d'Europe centrale. La priorité de l'entreprise est simple : faire de l'énergie éolienne un élément clé du développement durable et de la protection du climat dans toute l'Europe. Fort de ce socle solide et d'une véritable expertise en matière de transition énergétique, le souhait de la société est de poursuivre cet objectif : **9 400 mégawatts supplémentaires attendent ainsi d'être déployés** par une équipe d'experts engagés. La société compte ainsi **plus de 500 salariés** à travers le monde dont près d'une cinquantaine en France.

La société Alterric GmbH, avec **plus de 30 ans d'expériences dans l'éolien**, développe des projets à l'aide de sa force d'expertise tant au niveau régional qu'à l'internationale. Outre **7 sites en Allemagne**, la société possède également des bureaux en **France, en Suède et en Grèce**.

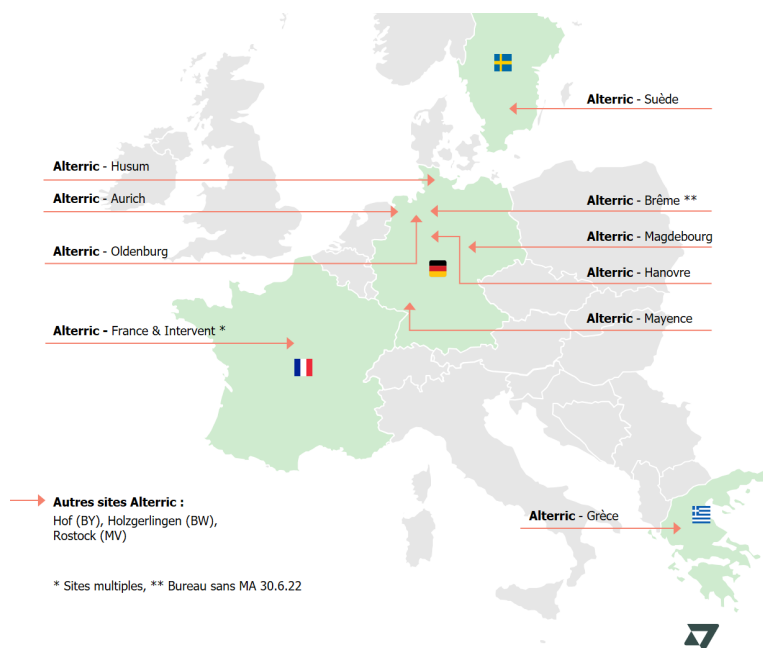


Figure 3 : Les différents sites d'Alterric à travers l'Europe

C'est ainsi que d'ici 2030, Alterric a pour objectif d'ajouter plus de **200 mégawatts d'énergie renouvelable chaque année** à la production et **d'investir au total 3,6 milliards d'euros** dans notre avenir climatique. L'entreprise devrait ainsi atteindre une capacité de production d'énergie renouvelable d'environ 4,9 gigawatts en moins de 10 ans. De cette manière, Alterric fera partie des plus gros exploitants gérants des parcs éoliens notamment en France.

3. Démonstration des capacités techniques

Alterric France SAS met d'ores et déjà à disposition ses équipes (développement et construction) ainsi que ses capacités techniques au profit de la S.E.P.E des Echasses.

3.1 Présentation des équipes

Alterric France SAS a été fondé en 2021 sur la base de la société ENERCON IPP France SARL, elle-même fondé en 2012 à Le Meux (60). Le siège social d'Alterric France SAS se situe à Margny-les-Compiègne (60).

Les différentes activités d'Alterric France SAS recouvrent l'ensemble des étapes de développement d'un projet éolien, de la recherche de sites propices jusqu'à l'exploitation des parcs éoliens, en passant par la concertation locale, la réalisation des demandes administratives, les études techniques et environnementales et le suivi de la construction du parc éolien. Alterric France SAS est prestataire de la S.E.P.E des Echasses pour le développement, le financement, le suivi de la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien Les Echasses.

Une équipe pluridisciplinaire et spécialisée travaille au bon développement de chaque projet. Elle est composée notamment de chefs de projet, de chargés d'études, de chargés de construction, de chargés d'exploitation, de cartographes et de juristes.

Chacun présente des compétences confirmées par plusieurs années d'expérience dans leur métier.

Alterric France SAS compte aujourd'hui une cinquantaine de salariés pour la France, rayonnant dans différentes régions dont les bureaux se situent à : Compiègne, Paris et Rennes.

3.2 Développement et autorisation du parc éolien

Lors de la phase de développement des projets éoliens, l'équipe d'Alterric France SAS assure :

- La recherche de terrains propices à l'installation de parcs éoliens en axant principalement son action sur la concertation locale avec les élus, les propriétaires terriens et les habitants ;
- La définition d'un projet éolien de territoire dans le respect des réglementations et enjeux environnementaux et techniques locaux ;
- La préparation des dossiers administratifs d'autorisation par le biais de nombreuses études environnementales et techniques. Alterric France SAS s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études à la réputation d'excellence établie et sur son expertise basée sur l'expérience de développement de nombreux parcs éoliens ;
- Pour la S.E.P.E des Echasses, le dépôt de demande d'autorisation administrative ainsi que son suivi jusqu'à l'obtention des autorisations.

Une fois les autorisations administratives obtenues, l'équipe « financement » et « construction » d'Alterric France SAS prend le relais pour la préparation et le suivi de la réalisation du chantier de construction.

3.3 Financement du parc éolien

Avec l'appui des supports juridiques et administratifs, le service « Financement » d'Alterric France SAS prendra en charge les étapes clés de choix final et contractualisation du modèle d'éolienne pour le parc éolien Les Echasses, ainsi que la mise en place du plan de financement avec les banques partenaires et la maison-mère.

Le modèle d'éolienne précis n'est pas connu au stade de la demande d'autorisation d'exploiter. Un gabarit maximal est présenté. Sur la base de ce gabarit autorisé, Alterric France SAS consultera, comparera et contractualisera un modèle d'éolienne avec les différents turbiniers présents sur le marché français. Cette contractualisation se fera dans le respect des budgets établis et dans la perspective d'une optimisation technique et financière.

Les prérequis pour le choix et la contractualisation de la fourniture d'éolienne, passe par :

- Une expérience reconnue dans la fourniture d'éolienne,
- Une excellente qualité technologique des éoliennes,
- Un bilan financier solide du turbinier,
- Des contrats de maintenance solides et sur le long terme.

Les contrats avec les turbiniers peuvent être multiples et couvrir plus ou moins d'étapes de la construction, mise en service et maintenance du parc éolien. Des contrats complets « clé en main » sont proposés comprenant l'ensemble des étapes pris en charge par le turbinier. D'autres

contractualisations ne comprennent que la fourniture des éoliennes et leur mise en service, les étapes de construction et de maintenance devant être pris en charge par le maître d'ouvrage.

Alterric France SAS, vu son origine (anciennement Enercon Independent Power Producer - EIPP), détient une expérience historique et unique avec le turbinier ENERCON. L'ensemble des parcs éoliens de son portefeuille sont construits avec des éoliennes ENERCON sous contrats « clé en main ». Alterric France SAS a aujourd'hui une forte expérience sur le marché de l'éolien avec la construction de 25 parcs éoliens en France, soit 170 éoliennes construites pour une puissance cumulée de 390 MW. Alterric France SAS a aujourd'hui la possibilité de travailler avec d'autres turbiniers, mais restera très exigeant sur la qualité.

En parallèle de la contractualisation de la fourniture des éoliennes, Alterric France SAS élabore le plan de financement du parc éolien avec les banques et la maison-mère.

3.4 Préparation du chantier et phase de construction

Le département « Construction » d'Alterric France SAS prend en charge le management de la construction et de la mise en service une fois le plan de financement et la contractualisation des éoliennes établis.

Ce département consulte et prépare les marchés de fourniture d'équipement et de travaux. L'équipe coordonne et suit sur le terrain le bon déroulement des travaux et assure également la bonne tenue des plannings, des budgets et le contrôle de la conformité tout au long de la réalisation et jusqu'aux réceptions, essais et mises en service.

Si la contractualisation avec le turbinier n'est pas un « clé en main », ce service assure également la contractualisation avec les différents prestataires et sous-traitants pour le terrassement, le génie civil, le génie électrique et les grues. Les prestataires expérimentés respecteront les spécifications techniques du turbinier et seront choisis pour leur expérience reconnue dans l'éolien, leur solidité financière et leur qualité.

Pour exemple et à l'occasion de la construction de parcs éoliens en France, Alterric France SAS via ENERCON a conclu des marchés avec :

- Terrassement : COLAS, STPA, EIFFAGE,
- Génie civil : GECITEC, MENARD, KELLER, EUROVIA,
- Réseau électrique : O.T.ENGINEERING, BOUYGUES,
- Contrôle : VERITAS, DEWI.

La mise en service du parc éolien est généralement prise en charge par le turbinier. A la fin de la phase de construction, Alterric France SAS s'assurera de la remise en état des terrains et voies d'accès locales si nécessaire.

De la même manière que pour le chantier de construction, Alterric France SAS assure les chantiers de démantèlement et remise en état des sites après exploitation des parcs éoliens. Le développement du parc national français étant encore récent, Alterric France SAS n'a pas encore réalisé d'opération de démantèlement de parc éolien en France, mais pourra s'appuyer sur l'expérience confirmée de sa maison-mère, Alterric GmbH, qui assure ces opérations pour ses parcs éoliens en Allemagne.

3.5 Exploitation du parc éolien

Une fois le parc éolien mis en service, le département « Exploitation » d'Alterric France SAS devient l'interlocuteur unique et le gestionnaire de l'exploitation du parc éolien Les Echasses. Il est le prestataire de la S.E.P.E des Echasses et assure les missions d'exploitant de la structure.

Historiquement, Alterric France SAS (anciennement Enercon Independant Power Producer - EIPP) exploite pour son propre compte l'ensemble des parcs éoliens de son portefeuille. A ce titre, Alterric France SAS dispose d'une solide expérience avec l'exploitation d'une vingtaine de parcs éoliens en France. Alterric France SAS s'appuie aussi sur l'expérience et les moyens techniques de sa maison-mère, Alterric GmbH, qui exploite aujourd'hui de nombreux parcs éoliens en Allemagne, représentant une puissance installée de 2 300 MW.

En tant que prestataire d'exploitation, Alterric France SAS sera l'interlocuteur unique de l'entreprise qui prendra en charge la maintenance du parc éolien Les Echasses. Alterric France SAS, sera aussi le gestionnaire administratif, contractuel, financier et technique pour la S.E.P.E des Echasses. Il assurera notamment le suivi réglementaire ICPE et sera l'interlocuteur du service des Installations classées pour la protection de l'environnement de la DREAL.

3.5.1 La maintenance du parc éolien

Un contrat de maintenance générale des éoliennes est toujours passé avec le turbinier choisi pour le parc éolien, et couvre les besoins de maintenance pour la durée de vie du parc. Dans ce cadre, Alterric France SAS assurera le suivi du bon déroulement de la maintenance du parc éolien Les Echasses.

Le maintenancier est l'interlocuteur de l'exploitant pour toutes les questions techniques. Il coordonne l'entretien préventif et curatif des machines, et surtout, garantit une disponibilité maximum des éoliennes et un suivi personnalisé. Il se charge de la maintenance et la gestion des éventuels problèmes techniques des éoliennes et des autres infrastructures du parc éolien, ainsi que de coordonner les interventions des équipes. Les techniciens peuvent intervenir sur site 7/7j et suivent le fonctionnement du parc éolien 24/24h grâce au système de suivi informatique à distance SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition).

Les techniciens de maintenance sont spécialisés en mécanique, électricité et ont les habilitations nécessaires pour travailler en hauteur. Ils sont formés très régulièrement sur les évolutions technologiques et les évolutions de procédures suite aux retours d'expérience. Les règles et exigences Hygiène Sécurité Environnement (HSE) sont scrupuleusement respectées.

Enfin, le maintenancier détient un réseau développé de centres de maintenance pour assurer une forte réactivité d'intervention et une réserve de pièces de rechange disponible.

3.5.2 Les suivis réglementaires et ICPE

Alterric France SAS sera en relation étroite avec le service ICPE de la DREAL pour le contrôle réglementaire du parc éolien Les Echasses. Il s'assurera de la mise en sécurité permanente de l'installation et de sa conformité. Il s'assurera et coordonnera la mise en place de l'ensemble des prescriptions contenues dans l'arrêté d'autorisation environnementale du parc éolien. Notamment, il organisera avec des bureaux d'études externes spécialisés, les suivis environnementaux et acoustiques. Il mettra aussi en place les mesures compensatoires et d'accompagnement prescrits dans l'arrêté d'autorisation.

3.5.3 Le suivi de la production électrique

Alterric France SAS s'assure du suivi de la production électrique du parc éolien. Grâce au système de suivi à distance SCADA, il est possible de suivre la production en temps réel.

3.5.4 Le suivi de la sécurité du parc éolien

Alterric France SAS est aussi responsable de la gestion des incidents potentiels et de la mise en sécurité de l'installation. Le service « Exploitation » d'Alterric France SAS est alors disponible 7j/7 et 24h/24. Le système de suivi à distance (SCADA) permet un accès permanent à l'état de fonctionnement du parc éolien, de l'électricité produite jusqu'aux incidents. Le système alerte en temps réel l'exploitant (par SMS/mail) lorsqu'un problème est détecté dans une éolienne. L'exploitant peut alors prévenir les secours (si nécessaire) et les techniciens de maintenance pour les réparations éventuelles. De la même manière, le système permet à l'exploitant, la mise en sécurité à distance, par l'arrêt des éoliennes par exemple.

4. Montage financier du parc éolien

4.1 Type de financement

Le mode de financement des parcs éoliens est une des principales caractéristiques de la profession.

Le parc éolien Les Echasses fait l'objet d'un financement de type « financement sans recours ». Ce type de financement est basé sur la seule rentabilité du parc éolien. Il est composé d'un apport de fonds provenant de l'investisseur et d'organismes prêteur.

La banque prêteuse accordera le prêt uniquement si elle considère que les flux de trésoreries futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt. Ce type de financement requiert de la banque prêteuse une série d'audits financiers poussés qui procède à une analyse approfondie de tous les paramètres techniques, financiers, contractuels et juridiques inhérents au parc. Ces audits permettent à la banque prêteuse de s'assurer que le parc éolien pourra être construit et exploité, et qu'il produira suffisamment de recettes pour rembourser l'emprunt bancaire et les charges d'exploitation.

Ce type de financement de projet n'est possible que si la société emprunteuse n'a pas d'activités extérieures au projet. La S.E.P.E des Echasses a donc été créée spécifiquement pour le parc éolien Les Echasses. La S.E.P.E des Echasses ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de sa société mère. Pour cela, la démonstration des capacités financières du groupe Alterric a été présentée dans les parties précédentes.

Le calendrier de l'investissement et des charges financières constitue une autre spécificité de la profession. En effet, la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitations sont très faibles par rapport à l'investissement initial et très prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence. Le financement de l'opération est conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet. La S.E.P.E des Echasses ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

Lors d'un financement de parc éolien, il est d'usage que le financement externe représente approximativement 80% du budget d'investissement (notamment coût de développement, de

construction et de financement) dès lors que la banque prêteuse estime que le projet porte un risque très faible de faillite. Les banques prêteuses exigent généralement un apport de fonds propres du porteur de projet de l'ordre de 20%. Dans le cas d'une centrale éolienne, des études de vent sont systématiquement menées pour déterminer le productible. Le chiffre d'affaires de la société est donc connu dès la phase de conception du projet avec un niveau d'incertitude extrêmement faible.

Si à terme un financement bancaire n'est pas conclu au moment de la construction du parc éolien Les Echasses, la société ALTERRIC GmbH société-mère de la S.E.P.E des Echasses s'engage à procurer à celle-ci les capitaux nécessaires à la construction, la mise en service industrielle, l'exploitation et la cessation du parc éolien (cf. ANNEXE 2).

4.2 Rémunération de l'électricité produite par le parc éolien Les Echasses

Le décret du 28 avril 2017 fixe les conditions d'achat de l'électricité produite par les parcs éoliens. Deux mécanismes d'attribution différents sont en place en fonction des caractéristiques des parcs éoliens.

Complément de rémunération en quichet ouvert

Pour prétendre à ce mécanisme de rémunération, il faut que les parcs éoliens soient composés de 6 éoliennes maximum, avec des puissances unitaires strictement inférieures à 3 MW.

Le principe du mécanisme de complément de rémunération consiste en la rémunération de l'électricité en deux parties :

- Une part par la commercialisation de l'énergie produite par le parc éolien directement sur les marchés de l'énergie européens,
- Une seconde partie par une prime qui vient compenser l'écart entre les revenus tirés de cette vente directe et un niveau de rémunération de référence fixé par la puissance publique dans le cadre d'un arrêté tarifaire. Ce tarif de référence est fixé entre 74 et 72 €/MWh. La prime à l'électricité peut être qualifiée de prime variable, dans la mesure où son montant s'ajuste pour compenser la différence entre la rémunération de référence (tarif de référence) et un revenu de marché. Elle garantit ainsi une rémunération raisonnable aux producteurs sur le long terme tout en les exposant aux signaux des prix de marché de court terme.

Complément de rémunération en appel d'offre

Sont concernés par ce mécanisme de rémunération, les parcs éoliens composés de 7 éoliennes minimum (et plus), avec des puissances unitaires strictement supérieures à 3 MW.

Pour ce mécanisme, le producteur propose un tarif de référence du complément de rémunération qu'il met en concurrence lors de cessions définies d'appel d'offre organisées par les pouvoirs publics. Ceux-ci sélectionnent in fine les producteurs lauréats ayant proposé les tarifs les plus intéressants et équilibrés.

Dans les deux cas, les contrats de rachat de l'électricité produite s'étalent sur 20 ans avec le gestionnaire de réseau national EDF (pour la prime de complément de rémunération).

Le parc éolien Les Echasses relève aujourd'hui du mécanisme de complément de rémunération en appel d'offre fixé en 2017.

4.3 Montage financier du parc éolien Les Echasses

L'investissement nécessaire à l'installation des 4 éoliennes du parc éolien Les Echasses, sur la commune de Le Mesnil-sur-Bulles est de 26 457 173 Euros. S'il n'est pas possible à ce stade de déterminer la part de financement ou de refinancement portée par un prêteur tiers, il est prévisible que 20 % ou plus de ce montant pourront être financés en fonds propres et le restant par des prêts bancaires.

Le site du parc éolien Les Echasses sur la commune de Le Mesnil-sur-Bulles, bénéficie d'un gisement éolien supérieur à 6 m/s à 100 m en moyenne, d'après une étude de vent réalisée en interne.

Le Plan d'Affaire Prévisionnel présenté à la page suivante et établi sur une période de 20 ans, utilise les paramètres suivants :

- Investissements moyens de 1 763 812 euros/MW (soit 26 457 173 Euros en moyenne pour l'ensemble du parc) et coûts d'exploitation chiffrés à 39 500 euros/MW en moyenne, chiffres correspondants aux investissements prévus par la S.E.P.E des Echasses et aux évaluations des charges d'exploitation par France Energie Eolienne ;
- Durée du prêt de 20 ans avec un taux incluant toute assurance de 4,5 % ;
- Inflation prise en compte de 1.03% (valeur historique en France), et charges d'exploitations en augmentation de 2.3% / an ;
- Un tarif de rémunération en appel d'offre estimé de 75 Euros.

Le plan d'affaires prévisionnel de l'opération (présenté ci-dessous), indique, sur la durée du contrat d'achat d'électricité, les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie du projet avant et après impôts, notamment les charges et produits d'exploitation mettant en évidence les dépenses de maintenance et les réserves constituées pour faire face aux opérations de démantèlement.

Le plan d'affaires prévisionnel démontre ainsi que l'activité du parc éolien Les Echasses dégage suffisamment de bénéfices pour assurer ses obligations réglementaires (entretien et maintenance, mesures complémentaires légales, redevances et taxes, démantèlement etc...), et de faire face à ses engagements contractuels (loyers, remboursement des bailleurs de fonds).

Caractéristiques

Unité	Nb éoliennes	Puissance installée en MW	Productible P90 en heures éq.	Montant immobilisé en EUR/MW	Montant immobilisé en EUR
Parc	4	15,00	2 793	1 763 812	26 457 173

Tarif éolien AO (€/MWh) [2]	75,00
Coefficient L [3]	1,03%
Taux	4,50%
Durée prêt	20,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation [4]

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046
Chiffre d'affaires	3 142 332	3 174 642	3 207 283	3 240 261	3 273 577	3 307 236	3 341 241	3 375 595	3 410 303	3 445 568	3 480 793	3 516 583	3 552 740	3 589 270	3 626 174	3 663 459	3 701 126	3 739 181	3 777 628	3 816 469
Charges d'exploitation [5]	-592 500	-606 128	-620 068	-634 330	-648 920	-663 845	-679 113	-694 733	-710 712	-727 058	-743 780	-760 887	-778 388	-796 291	-814 605	-833 341	-852 508	-872 116	-892 174	-912 694
Montant des impôts et taxes hors IS	-180 000	-183 240	-186 538	-189 896	-193 314	-196 794	-200 336	-203 942	-207 613	-211 350	-215 154	-219 027	-222 970	-226 983	-231 069	-235 228	-239 462	-243 773	-248 160	-252 627
Excédent brut d'exploitation	2 369 832	2 385 274	2 400 676	2 416 034	2 431 343	2 446 597	2 461 792	2 476 921	2 491 979	2 506 960	2 521 859	2 536 668	2 551 383	2 565 986	2 580 500	2 594 889	2 609 156	2 623 393	2 637 293	2 651 148
Dotations aux amortissements	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859	-1 322 859
Provision pour démantèlement	-18 750	-19 125	-19 508	-19 898	-20 296	-20 702	-21 116	-21 538	-21 969	-22 408	-22 856	-23 313	-23 780	-24 255	-24 740	-12 618	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	1 028 223	1 043 290	1 058 310	1 073 278	1 088 189	1 103 037	1 117 817	1 132 524	1 147 151	1 161 693	1 176 144	1 190 496	1 204 745	1 218 882	1 232 901	1 259 413	1 286 298	1 300 935	1 314 434	1 328 289
Résultat financier	-937 643	-899 540	-867 508	-834 019	-799 005	-762 399	-724 126	-684 112	-642 277	-598 538	-552 809	-504 999	-455 013	-402 753	-348 114	-290 989	-231 265	-168 822	-103 538	-17 781
Résultat courant avant IS	90 580	143 751	190 802	239 260	289 184	340 638	393 691	448 412	504 874	563 155	623 335	685 497	749 732	816 129	884 787	968 424	1 055 033	1 131 612	1 210 896	1 310 508
Montant de l'impôt sur les sociétés	-22 645	-35 938	-47 701	-59 815	-72 296	-85 160	-98 423	-112 103	-126 219	-140 789	-155 834	-171 374	-187 433	-204 032	-221 197	-242 106	-263 758	-282 903	-302 724	-327 627
Résultat net après impôt	67 935	107 813	143 102	179 445	216 888	255 479	295 268	336 309	378 656	422 366	467 501	514 123	562 299	612 097	663 590	726 318	791 275	848 709	908 172	982 881
Somme des résultats nets	67 935	175 748	318 850	498 295	715 182	970 661	1 265 929	1 980 894	2 403 360	2 870 761	3 384 884	3 947 883	4 559 280	5 222 870	5 949 189	6 740 463	7 589 173	8 497 345	9 480 225	
Capacité d'autofinancement	1 409 544	1 449 797	1 485 468	1 522 201	1 560 042	1 599 039	1 639 243	1 680 705	1 723 483	1 767 633	1 812 216	1 860 295	1 908 937	1 959 211	2 011 189	2 061 794	2 114 133	2 171 568	2 231 031	2 305 740
Flux de remboursement de dette	-671 113	-701 652	-733 582	-766 965	-801 866	-838 356	-876 507	-916 393	-958 095	-1 001 694	-1 047 277	-1 094 935	-1 144 761	-1 196 855	-1 251 320	-1 308 262	-1 367 797	-1 430 040	-1 495 116	-1 560 543
Flux de trésorerie disponible	738 431	748 144	751 886	755 236	758 176	760 683	762 736	764 312	765 388	765 939	765 938	765 360	764 175	762 356	759 870	755 532	746 337	741 528	735 915	725 197

[1] La production en probabilité P90 correspond à la production qui sera dépassée avec une probabilité de 90%

[2] Tarif estimé sur la base du prix moyen des lauréats de la dernière session d'appel d'offres éolien en France

[3] Tarif d'achat indexé sur une inflation annuelle historique de 1,2% en France

[4] Plan d'affaire établi sur 20 ans (à partir de Janvier 2027)

[5] Charges d'exploitation évaluées à 39 500 €/MW suivant les statistiques de France Energie Eolienne. Puis une augmentation des frais à un taux de 2,3% / an (supérieure à l'inflation) Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

ANNEXE 1

Greffé du Tribunal de Commerce de Compiègne
2, Rue du Dahomey,
60200 Compiègne

N° de gestion 2022B01007



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 21 octobre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	914 721 659 R.C.S. Compiègne
<i>Date d'immatriculation</i>	20/06/2022
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	Société d'Exploitation du parc éolien des échasses
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activités principales</i>	L'étude, le financement, le développement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité éolienne
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/06/2121
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2022

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	ALTERRIC MANAGEMENT FRANCE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	881 591 093 Compiègne

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'étude, le financement, le développement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité éolienne
<i>Date de commencement d'activité</i>	10/03/2022
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 27 décembre 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	538 918 509 R.C.S. Compiègne
<i>Date d'immatriculation</i>	03/01/2012
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	Alterric France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	25 000,00 Euros
<i>- Mention n° 12118 du 12/09/2024</i>	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 26/06/2024
<i>Adresse du siège</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activités principales</i>	La recherche, l'étude, le développement et l'exploitation des projets dans le domaine des énergies renouvelables, la gestion de sociétés d'exploitation d'unités de production d'électricité d'origine renouvelable, notamment de fermes éoliennes et solaires, principalement mais non exclusivement en France.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 03/01/2111
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	GOURAT Fabrice
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/05/1970 à Chaumont (52)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 Fabrik strasse . FRIBOURG EN BRISGAU (ALLEMAGNE)

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	BUTTNER Christof
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/06/1966 à Leer (ALLEMAGNE)
<i>Nationalité</i>	Allemande
<i>Domicile personnel</i>	12 Heseler Hauptstrasse Friedeburg (ALLEMAGNE)

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Nom, prénoms</i>	HUNCKLER Jean-Marie
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 15/08/1966 à Ingwiller (67)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	65 Rue Jean Monnet 68200 Mulhouse

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	SIGMA AUDIT ALSACE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	Parc des Collines 65 Rue Jean Monnet 68200 Mulhouse
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	484 731 377 Mulhouse

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

<i>- Mention n° 8669 du 24/06/2024</i>	Opération de fusion à compter du 30/04/2024. Société(s) ayant participé à l'opération : INTERVENT, SAS, 2 SALENGRO 68100 MULHOUSE (RCS MULHOUSE 441890076)
--	--

Greffé du Tribunal de Commerce de Compiègne

2, Rue du Dahomey, -
60200 Compiègne

N° de gestion 2012B00008

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	134 Rue de Beauvais 60280 Margny-lès-Compiègne
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La recherche, l'étude, le développement et l'exploitation du projets dans le domaine des énergies renouvelables, la gestion de sociétés d'exploitation d'unité de production d'électricité d'origine renouvelable, notamment de fermes éoliennes et solaires, principalement mais non exclusivement en France.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2012
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rennes
R.C.S. Mulhouse
R.C.S. Paris

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Numéro de l'inscription	a) Dénomination b) Siège social, lieu d'établissement, adresse professionnelle en Allemagne, réceptionnaire, succursales c) Objet social	Capital social	a) Règlement général de représentation b) Directoire, organe de direction, directeurs généraux, associés commandités, gérants, personnes dûment mandatés et pouvoir spécial de représentation	Procuration commerciale générale (Prokura)	a) Forme juridique, commencement, statuts b) Autres relations juridiques	a) Date de l'inscription b) Commentaires
1	2	3	4	5	6	7
1	a) Vierundzwanzigste Komponentenfertigung GmbH b) Aurich Adresse professionnelle: Dreckamp 5, 26605 Aurich c) La gestion de ses propres actifs.	25.000,00 Euros	a) Si un seul gérant est désigné, celui-ci représente la Société à lui seul. En cas de pluralité de gérants, la Société est représentée par deux gérants ou par un gérant agissant en commun avec un fondé de pouvoir commercial général (Prokurist). b) <u>Gérant:</u> Kéthvig, Hans-Dieter, Großefehn, *23/11/1957 disposant du pouvoir de représenter la Société à lui seul avec le pouvoir de conclure des opérations juridiques au nom de la société avec soi-même, agissant en son propre nom ou en tant que représentant d'un tiers.		a) Société à responsabilité limitée Statuts en date du 24/10/2017	a) 05/03/2018 Leasing.
2	c) La participation dans des sociétés allemandes et étrangères, notamment des sociétés exploitant des parcs éoliens, et la gestion de telles participations, le négoce d'énergie, notamment d'énergie d'origine renouvelable et la				a) L'assemblée des associés du 22/12/2020 a décidé une modification de l'article 2 (Objet social) afin de modifier l'objet social de la société.	a) 05/01/2021 Jungenkrieger

* Il s'agit d'une traduction française d'un document rédigé en allemand. Allen & Overy LLP y a apporté les soins nécessaires pour que la traduction soit exacte/précise. Allen & Overy LLP signale cependant que les mots et concepts juridiques dans une langue précise n'ont pas nécessairement un équivalent dans une autre langue. Dès lors, Allen & Overy LLP ne peut pas garantir que la traduction ait concerné exactement la même signification que le document original.

3	réalisation de toute opération de nature à favoriser l'objet social.	30 000,00 Euros			<p>a) L'assemblée des associés du 29/12/2020 a décidé d'augmenter le capital social de 5 000,00 Euros en vue de la reprise d'actifs de la ENERCON Independent Power Producer GmbH, Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 1714) par voie de scission (<i>Ausgliederung</i>) et de modifier l'article 3 (Capital social) des statuts en conséquence.</p> <p>b) Conformément au contrat de scission et de reprise du 29/12/2020 et des résolutions d'approbation de l'assemblée de ses associés du 29/12/2020 et de l'assemblée des associés de l'entité absorbée du 29/12/2020, la société a repris des actifs de la ENERCON Independent Power Producer GmbH, sise à Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 1714), comme ensemble par voie de transformation par scission (<i>Umwandlung durch Ausgliederung</i>).</p>	<p>a) 05/01/2021 Jumensbrüser</p>
4			<p>b) Désigné : Gérant : Brune, Jan-Knut, Wuppertal, *15.05/1969 disposant du pouvoir de représenter la Société à lui seul.</p> <p>b) Modifié, désormais : Gérant :</p>			<p>a) 03/02/2021 Jumensbrüser</p>
5						<p>a) 26/03/2021 Jumensbrüser</p>

6				Brune, Jan-Knut, Wuppertal, *15/05/1969 disposant du pouvoir de représenter la Société à lui seul avec le pouvoir de conclure des opérations juridiques au nom de la société avec soi-même, agissant en tant que représentant d'un tiers.				a) 21/07/2021 Jungenbrüger
7	a) Alterric Internationale Brettljäger, GmbH b) Nouvelle adresse professionnelle : Holzweg 87, 26605 Aurich			b) Ayant quitté ses fonctions : Gérant : Kettwig, Hans-Dieter, Großefehn, *23/11/1957			a) L'assemblée des associés du 13/08/2021 a décidé de modifier la dénomination de la société. L'alinea 1 de l'article 1 des statuts (Dénomination) est modifiée en conséquence ; de plus, l'article 8 des statuts (Résolutions des associés) est modifié.	a) 03/09/2021 Jungenbrüger
8							b) Un accord de contrôle et de transfert des bénéfices est conclu le 06/12/2021 avec Alterric GmbH, sise à Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 203466) en tant qu'entreprise exerçant le contrôle. L'assemblée des associés du 10/12/2021 l'a approuvé. En ce qui concerne le détail du contenu, il est fait référence à l'accord cité aussi qu'aux résolutions d'approbation.	a) 20/12/2021 Jungenbrüger
9							b) Nouvelle présentation corrigée l'inscription au numéro d'ordre 8, colonne 6b : Un accord de transfert des bénéfices est conclu le 06/12/2021 avec Alterric GmbH, sise à Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 203466) en tant qu'entreprise exerçant le contrôle. L'assemblée des associés du	a) 23/12/2021 Jungenbrüger

					<p>10/12/2021 l'a approuvé. En ce qui concerne le détail du contenu, il est fait référence à l'accord cité ainsi qu'aux résolutions d'approbation.</p> <p>Un accord de contrôle est conclu le 06/12/2021 avec Alterric GmbH, sise à Aurich (tribunal d'instance d'Aurich HRB 203466) en tant qu'entreprise exerçant le contrôle. L'assemblée des associés du 10/12/2021 l'a approuvé. En ce qui concerne le détail du contenu, il est fait référence à l'accord cité ainsi qu'aux résolutions d'approbation.</p>
--	--	--	--	--	--

Nummer der Eintragung	a) Firma b) Sitz, Niederlassung, inländische Geschäftsanschrift, empfangsberechtigte Person, Zweigniederlassungen c) Gegenstand des Unternehmens	Grund- oder Stammkapital	a) Allgemeine Vertretungsregelung b) Vorstand, Leitungsorgan, geschäftsführende Direktoren, persönlich haftende Gesellschafter, Geschäftsführer, Vertretungsberechtigte und besondere Vertretungsbefugnisse	Prokura	a) Rechtsform, Beginn, Setzung oder Gesellschaftsvertrag b) Sonstige Rechtsverhältnisse	a) Tag der Eintragung b) Bemerkungen
1	2	3	4	5	6	7
1	a) <u>Achtzehnte Komponentenfertigung GmbH</u> b) Aurich Geschäftsanschrift: <u>Dreekamp 5, 26605 Aurich</u> c) Gegenstand des Unternehmens ist die <u>Verwaltung eigenen Vermögens</u> .	<u>25.000,00</u> <u>EUR</u>	a) Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer oder durch einen Geschäftsführer gemeinsam mit einem Prokuristen vertreten. b) <u>Bestellt als</u> Geschäftsführer: <u>Keithwig, Hans-Dieter, Großefehn, *23.11.1957</u> Einzelvertretungsberechtigt; mit der Befugnis, im Namen der Gesellschaft, mit sich im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten, Rechtsgeschäfte abzuschließen.	5	a) Gesellschaft mit beschränkter Haftung Gesellschaftsvertrag vom 22.04.2015	a) 01.07.2015 Galle
2	a) <u>Geändert, nun:</u> <u>ENERCON Windpark Holding GmbH</u> c) <u>Halten und Verwaltung von Beteiligungen an anderen Unternehmen.</u>				a) Die Gesellschafterversammlung vom 12.12.2018 hat eine Änderung des Gesellschaftsvertrages in § 1 (Firma), § 2 (Gegenstand) und § 19 Abs. 4 (Allgemeine Vorschriften) beschlossen.	a) 14.12.2018 Galle
3		<u>100.000.000</u> <u>0 EUR</u>			a) Die Gesellschafterversammlung vom 12.12.2018 hat die Änderung des Gesellschaftsvertrages in § 3 (Stammkapital) und mit ihr die Erhöhung des Stammkapitals um 99.975.000,00 EUR auf 100.000.000,00 EUR beschlossen.	a) 17.12.2018 Galle
4					a) Die Gesellschafterversammlung vom 26.05.2020 hat eine Änderung des Gesellschaftsvertrages in § 8 (Gesellschafterbeschlüsse), § 10 (Gewinnverteilung, Gewinnrücklage), § 11 (Verfügen über Geschäftsanteile), § 12 (Austritt aus der Gesellschaft), § 13 (Einziehung von Geschäftsanteilen (Ausschließung)) und § 14 (Auflösung) beschlossen.	a) 09.06.2020 Galle

Handelsregister B des Amtsgerichts Aurich

Abdruck

Abdruck vom 11.03.2022 10:59

 Nummer der Firma:
Seite 2 von 3

HRB 203466

Nummer der Eintragung	a) Firma b) Sitz, Niederlassung, inländische Geschäftsanschrift, empfangsberechtigte Person, Zweigniederlassungen c) Gegenstand des Unternehmens	2	3	4	5	6	a) Tag der Eintragung b) Bemerkungen
1							7
5				a) Allgemeine Vertretungsregelung b) Vorstand, Leitungsgorgan, geschäftsführende Direktoren, persönlich haftende Gesellschafter, Geschäftsführer, Vertretungsberechtigte und besondere Vertretungsbefugnisse b) Bestellt als Geschäftsführer: Brune, Jan-Knut, Wuppertal, *15.05.1969 einzelvertretungsberechtig.	5	6	a) 17.03.2021 Galle
6	a) Geändert, nun: Alterric GmbH b) Neue Geschäftsanschrift: Holzweg 87, 26605 Aurich			b) Vertretungsbefugnis geändert, nun: Geschäftsführer: Brune, Jan-Knut, Wuppertal, *15.05.1969 einzelvertretungsberechtig; mit der Befugnis, im Namen der Gesellschaft, mit sich als Vertreter eines Dritten, Rechtsgeschäfte abzuschließen.		a) Die Gesellschafterversammlung vom 23.03.2021 hat eine Änderung des Gesellschaftsvertrages in § 1 und mit ihr die Änderung der Firma beschlossen.	a) 30.03.2021 Galle
7				b) Nicht mehr Geschäftsführer: Kätwig, Hans-Dieter, Großefehn, *23.11.1957 Bestellt als Geschäftsführer: Dr. Kaussen, Urban, Schliersee, *11.12.1964 mit der Befugnis, im Namen der Gesellschaft, mit sich als Vertreter eines Dritten, Rechtsgeschäfte abzuschließen. Vertretungsbefugnis geändert, nun: Geschäftsführer: Brune, Jan-Knut, Wuppertal, *15.05.1969 mit der Befugnis, im Namen der Gesellschaft, mit sich als Vertreter eines Dritten, Rechtsgeschäfte abzuschließen.			a) 30.03.2021 Galle
8	c) Gegenstand der Gesellschaft ist die Beteiligung an und die Verwaltung von Unternehmen an in- und ausländischen Unternehmen im Bereich der erneuerbaren Energien, insbesondere an		200.000.000,00 EUR			a) Die Gesellschafterversammlung vom 25.03.2021 hat die Neufassung des Gesellschaftsvertrages und mit ihr die Erhöhung des Stammkapitals um 100.000.000,00 EUR auf 200.000.000,00 EUR beschlossen.	a) 31.03.2021 Galle

Handelsregister B des Amtsgerichts Aurich

Abdruck

Abruf vom 11.03.2022 10:59

 Nummer der Firma:
Seite 3 von 3

HRB 203466

Nummer der Eintragung	a) Firma b) Sitz, Niederlassung, inländische Geschäftsanschrift, empfangsberechtigte Person, Zweigniederlassungen c) Gegenstand des Unternehmens	Grund- oder Stammkapital	a) Allgemeine Vertretungsregelung b) Vorstand, Leitungsorgan, geschäftsführende Direktoren, persönlich haftende Gesellschafter, Geschäftsführer, Vertretungsberechtigte und besondere Vertretungsbefugnis	Prokura	a) Rechtsform, Beginn, Seizung oder Gesellschaftsvertrag b) Sonstige Rechtsverhältnisse	a) Tag der Eintragung b) Bemerkungen
1	2	3	4	5	6	7
	Windparkgesellschaften sowie der Handel mit Energie aus regenerativen Energiequellen und der Erwerb und die Veräußerung von regenerativen Energieerzeugungsquellen.					
9					a) Die Gesellschafterversammlung vom 07.05.2021 hat eine Änderung des Gesellschaftsvertrages in Ziffer 11.8 (Gesellschafterbeschlüsse) beschlossen.	a) 14.05.2021 Galle
10				Gesamprokura gemeinsam mit einem Geschäftsführer oder einem anderen Prokuristen mit der Beilignis, im Namen der Gesellschaft mit sich als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen: Bole, Georg, Oldenburg, *28.10.1981 Büttner, Christof, Friedeburg, *14.06.1966		a) 21.10.2021 Höppner

ANNEXE 2

DocuSign Envelope ID: C6548A4B-F573-402B-8402-0DAB9770F63F

ALERRIC GmbH
– Holzweg 87, 26605 Aurich



Aurich, le 7 avril 2023

Lettre d'engagement financier pour le projet « Les Echasses » situé à Le Mesnil-sur-Bulles (60)

Le projet du parc éolien « **Les Echasses** », situé sur la commune de **Le Mesnil-sur-Bulles (60)**, est porté par la **SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN (SEPE) DES ECHASSES**, dont la société **ALERRIC INTERNATIONALE BETEILIGUNGS GmbH** est l'associée unique, elle-même détenue en intégralité par la société **ALERRIC GmbH**.

La société **ALERRIC GmbH** est une société de droit allemand dont le capital social s'élève à 200.000.000 euros.

Le projet du parc éolien « **Les Echasses** » a pour caractéristiques principales :

- une puissance maximale de **19,2 MW**
- un montant prévisionnel des investissements à hauteur de **26,5 millions d'euros** (pour l'ensemble du parc).

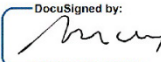
La structure du financement du parc éolien consistera en un apport de fonds propres (environ 4,6 millions d'euros) par la société **ALERRIC INTERNATIONALE BETEILIGUNGS GmbH** à la **SEPE des Echasses**, complété par la souscription d'un prêt auprès de l'un des établissements de crédit agréés, avec lesquels le groupe Alterric est déjà entré en relation dans le cadre de projets éoliens situés en France.

En conséquence, la société **ALERRIC GmbH**, représentée par son gérant Frank May, s'engage auprès de la **SEPE des Echasses**, à défaut d'obtention d'un accord de crédit bancaire, à financer en fonds propres l'intégralité du montant des investissements nécessaires à la construction et à la mise en service industrielle du Parc éolien « **Les Echasses** ». Ce financement sera subordonné à l'obtention de toutes autorisations administratives pour le projet éolien, purgées de tous recours, ainsi qu'à l'obtention de tous autres droits, droits fonciers, autorisations et accords nécessaires pour la construction et l'exploitation du Projet y compris la conclusion définitive et irrévocable des contrats nécessaires à un tarif sécurisé, à la construction et au raccordement au réseau électrique. Le présent engagement est également conditionné par la décision stratégique du groupe Alterric de construire ou non le projet, décision basée notamment sur l'atteinte du taux de rendement moyen fixé par la direction d'Alterric.

ALERRIC GmbH

Frank MAY
Gérant

Christof Buttner
Directeur développement international

DocuSigned by:

DD844D4B5750488...

DocuSigned by:

F88DA2D366B9E436...